



BAREME DES REDEVANCES

Conformément à l'arrêté royal du 23 mars 1998 (art. 63), à l'Arrêté royal du 4 mai 2007 (art. 74 ter) et à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2018 (titre V).

En vigueur à partir du 01 janvier 2025, à percevoir par les entreprises agréées pour les centres d'examens.

EXAMEN THÉORIQUE PERMIS DE CONDUIRE cat. AM, A et G	15,00 €
EXAMEN THÉORIQUE PERMIS DE CONDUIRE cat. B	19,00 €
Complément de redevance pour un examen théorique avec interprète cat. AM, A, B et G	50,00 €
EXAMEN THÉORIQUE PERMIS DE CONDUIRE cat. C et D	22,00 €
Complément de redevance pour un examen théorique en séance spéciale	112,00 €
EXAMEN THÉORIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1, C, C1E, CE, D1, D, D1E, DE	
• Questions à choix multiples	76,00 €
• Études de cas	64,00 €
• Épreuve orale	133,00 €
Complément de redevance pour un examen théorique en séance spéciale	112,00 €
EXAMEN PRATIQUE PERMIS DE CONDUIRE	
Catégorie AM	
• Examen pratique complet	10,00 €
• Supplément de redevance	7,50 €
Catégories A1, A2 et A	
• Uniquement épreuve pratique sur terrain privé	14,00 €
• Examen pratique complet	36,00 €
• Uniquement épreuve pratique sur voie publique	31,00 €
• Véhicule suiveur	19,00 €
• Supplément de redevance	25,00 €
Catégorie B	
• Examen pratique	45,00 €
• Supplément de redevance	45,00 €
Catégories BE et B+code 96	
• Examen pratique complet	36,00 €
• Uniquement épreuve pratique sur voie publique	31,00 €
• Supplément de redevance	25,00 €
Catégories C1, C, C1+E, C+E, D1, D, D1+E et D+E	
• Examen pratique complet	67,00 €
• Uniquement épreuve pratique sur voie publique	56,00 €
Catégorie G	
<i>Examen pratique subi dans le centre d'examen</i>	
• Examen pratique complet	45,00 €
• Uniquement épreuve pratique sur voie publique	37,50 €
• Supplément de redevance	25,00 €
<i>Examen pratique subi dans une école de conduite</i>	
• Examen pratique complet	65,00 €
• Uniquement épreuve pratique sur voie publique	57,50 €
• Supplément de redevance	25,00 €
EXAMEN PRATIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1, C, D1, D	
• Épreuve manœuvres	54,00 €
• Épreuve qualification initiale	79,00 €
• Épreuve manœuvres + épreuve qualification initiale	106,00 €
• Épreuve sur voie publique	186,00 €
EXAMEN PRATIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1E, CE, D1E, DE	
• Épreuve manœuvres	70,00 €
• Épreuve qualification initiale	79,00 €
• Épreuve manœuvres + épreuve qualification initiale	124,00 €
• Épreuve sur voie publique	186,00 €
Délivrance par les centres d'examens d'un duplicata de document cat. B	10,00 €
Délivrance par les centres d'examens d'un duplicata de document (autre cat.)	7,50 €

* Les tarifs de l'examen théorique et pratique aptitude professionnelle sont d'application pour un examen combiné, pour un examen complémentaire et pour un examen Certificat d'Aptitude Professionnelle uniquement.